

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOOSLARGUE DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2015

Sous la présidence de Monsieur Pascal SOMMERHALTER – Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures 00.

Présents :

SOMMERHALTER Pascal, MOSSER Jeannot, VETTER Jean-Pierre, PETER Catherine,

DANGEL Thomas, FRELON Thierry, LAVARENNE Mathieu, BLENNER Aurélie, BUCHER Jean-

Louis, BAUMGARTNER Daniel et DEVEILLE Carole.

Absent excusé et non représenté :

Absent non excusé : /

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance : JELSCH Geneviève

Ordre du jour :

- 1. AFFAIRES FINANCIERES
 - 1.1 Comptes administratifs et comptes de gestion 2014
 - 1.2 Affectation des résultats de fonctionnement 2014
 - 1.3 Fixation des taux d'imposition 2015
 - 1.4 Budgets primitifs 2015
- 2. Liste des marchés conclus en 2014
- 3. TRAVAUX MAIRIE-ECOLE:
 - 3.1 Avenant N°2 Lot 16 KLEIBER: travaux en moins-value et plus-value
 - 3.2 Avenant N°1 Lot 09 ELECTRICITE: Plus-value/luminaires salle de réunion, mise en place de LED à la place des fluo
 - 3.3 Avenant N°3 Marché de MAÎTRISE D'ŒUVRE
- 4. Acquisition de terrains suite à liquidation judiciaire
- 5. Remplacement du système de pompage au puits
- 6. Acquisition d'un four pour la salle communale
- 7. Affectation d'un local pour le conseil de fabrique
- 8. Consultation de la commune sur :
 - 8.1 Le PLU de SEPPOIS-LE-HAUT
 - 8.2 Les projets SDAGE et PGRI
- 9. Divers
- 9.1 Documents d'urbanisme
- 9.2 Opération Haut-Rhin Propre

AFFAIRES FINANCIERES 1)

Délibération n° 2015-27

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2014 1.1

Conformément à l'article L.2121.14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le président pour ce point de l'ordre du jour.

Placé sous la présidence de Mme Catherine PETER, élue Présidente, le Conseil Municipal prend connaissance des Comptes administratifs COMMUNE et EAU 2014 et, en l'absence du Maire au moment du vote, adopte à l'unanimité des membres présents :





le Compte Administratif 2014 pour le budget COMMUNE :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgét. totale	1 123 050,00	663 000,00	1 786 050,00
RECEITES	Titres de recettes émis	290 257,34	489 643,30	779 900,64
DEPENSES	Autorisations budgét.totales	1 123 050,00	663 000,00	1 786 050,00
DEPENSES	Mandats émis	893 915,95	285 950,57	1 179 866,52
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 603 658,61	+ 203 692,73	- 399 965,88
RESULTAT N-1		368 617,70	503 144,88	+ 871 762,58
Part affectée à l'investissement			- 209 282,30	- 209 282,30
RESULTAT	Excédent		497 555,31	+ 262 514,40
CUMULE	Déficit	- 235 040,91		
Restes à réaliser		+ 37 800,00		+ 37 800,00
RESULTAT NET DE CLOTURE				
DE L'EXERCICE		- 197 240,91	497 555,31	+ 300 314,40

le Compte Administratif 2014 pour le budget EAU

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
DECETTED	Prévision budgét. totale	113 800 ,00	228 100,00	341 900,00
RECETTES	Titres de recettes émis	18 094,38	47 500,55	65 594,93
DEDENICEO	Autorisations budgétaires totales	113 800,00	228 100,00	341 900,00
DEPENSES	Mandats émis	5 456,00	44 039,07	49 495,07
RESULTAT DE L'EXERCICE		12 638,38	3 461,48	16 099,86
RESULTAT REPORTE N-1		- 3 689,01	177 169,80	+ 169 791,78
Part affectée à l'investissement			- 3 689,01	
RESULTAT	Excédent	8 949,37	176 942,27	185 891,64
CUMULE	Déficit			

D'autre part, le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Trésorier de Ferrette et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la Commune et du Service d'Eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion de l'exercice 2014 établis par le Trésorier.

Délibération n° 2015-28

1.2 AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2014

Budget commune

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2014 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 497 555,31 € et vu le besoin de financement d'investissement de

197 240,91 € (déficit d'investissement 235 040,91 € + restes à réaliser 37 800,00 €) ;

DECIDE, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit :

- \$\square\$ 197 240,91 € à l'art. 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement
- 300 314,40 € à l'article 002 « report de fonctionnement » de la section de fonctionnement.

Budget eau

Le Conseil Municipal vient d'approuver le compte administratif 2014 qui fait apparaître un excédent de clôture dans les deux sections.

DECIDE, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit :

- section d'investissement + 8 949,37

Le montant de 176 942,27 € sera reporté au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté» du budget 2015.

TF M AB & B 2 L



Délibération n° 2015-29

1.3 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES EN 2015

M. le Maire expose au conseil que les recettes prévues au budget primitif de l'année en cours permettent de couvrir les dépenses courantes.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier, pour l'année 2015, les taux d'imposition de référence 2014, à savoir :

Taxe d'habitation : 18,09% pour un produit de 76 340,00 65 592,00 Taxe foncière bâti: 13,15 % 11 175.00 53,47 % Taxe foncière non bâti : 50 538,00 CFE (cotisation foncière des entreprises) 21,04 % 203 645.00 € Total

S'ajoutent les allocations compensatrices versées par l'Etat qui s'élèvent à 3 914,00 €.

Pour information, M. le Maire informe l'assemblée de l'estimation de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des Communes concernant Mooslargue.

Malgré les diverses interventions de l'AMF auprès du Gouvernement et de l'ensemble des associations d'élus, celui-ci maintient toujours l'effort cumulé demandé aux collectivités locales sur la période 2015-2017.

Pour la Commune de MOOSLARGUE, l'effort pour 2015 s'élèverait à -14 100 €, pour 2016 -24 131 € et pour l'année 2017, il sera de l'ordre d'environ -34 163€.

Délibération n° 2015-30

1.4 **BUDGETS PRIMITIFS 2015**

Le Maire présente, à l'assemblée délibérante, les budgets 2015.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité, le Budget COMMUNE et le Budget EAU, comme suit :

Budget commune

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 725 370 €

Section d'investissement en dépenses et en recettes :

879 000 €

Les subventions de fonctionnement versées par la commune aux associations et autres organismes de droit privé (Art. 6574) s'élèvent à la somme de 925.- € (voir délibération du conseil n° 2015-22 du 25.02.2015). La liste détaillée sera annexée au BP.

Budget eau

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 225 800 €

Section d'investissement en dépenses et en recettes :

118 280 €

Délibération n° 2015-31

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2014 2)

MARCHE DE SERVICES :

Tranche de 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT

Objet	Attributaire	Code Postal	Ville	Montant € HT	Date de signature du marché
TRANSFORMATION DU POS en PLU : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES	Sté TOPOS ALSACE	67210	BERNARDSWILLER	33 875,00	15/12/2014

MARCHE DE TRAVAUX: Néant MARCHE DE FOURNITURES : Néant



TRAVAUX MAIRIE-ECOLE

Délibération n° 2015-32

3.1 AVENANT N°2 LOT 16 SERRURERIE: travaux en moins-value et plus-value

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot 16 - SERRURERIE en application de la délibération du Conseil Municipal n°2013-17 du 25 juin 2013 relative à l'approbation des marchés retenus pour les travaux d'extension et de mise aux normes du bâtiment Mairie-Ecole

Vu la délibération n°2014-25 du Conseil Municipal du 28 mars 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité.

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise titulaire du marché

Lot n° 16 SERRURERIE:

Attributaire:

KLEIBER Sas

- 68720 ILLFURTH

délibération n°2014-31

Montant initial du marché :

24 215,00 € HT

Montant de l'avenant n°1:

3 071,00 € HT

Remise 3%

92,13 € HT

Montant de l'avenant n°2 :

545,20 € HT

Nouveau montant du marché: 27 739,07 € HT

Objet:

Travaux en moins-value et plus-value

- d'autoriser le maire à signer l'avenant n°2 ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Délibération n° 2015-33

3.2 AVENANT N°1 LOT 09 ELECTRICITE: plus-value/luminaires salle de réunion mise en place de LED à la place des fluo

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot 09 – ELECTRICITE en application de la délibération du Conseil Municipal n°2013-17 du 25 juin 2013 relative à l'approbation des marchés retenus pour les travaux d'extension et de mise aux normes du bâtiment Mairie-Ecole

Vu la délibération n°2014-25 du Conseil Municipal du 28 mars 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise titulaire du marché

Lot n° 09 ELECTRICITE:

Attributaire:

ELECTRICITE KOCH - 68480 BOUXWILLER

Montant initial du marché :

51 604,00 € HT

Montant de l'avenant :

4 101,00 € HT

Nouveau montant du marché: 55 705,00 € HT

Objet:

Plus-value luminaire salle de réunion et mise en place LED

- d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

TT MB 18 179



Délibération n° 2015-34

AVENANT N°3 AU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE pour les TRAVAUX DE 3.3 RESTRUCTURATIION ET DE MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT MAIRIE-ECOLE

Monsieur le Maire présente un projet d'avenant N°3 au marché de Maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet d'Architectes MUNCK en date du 14 février 2012.

A titre de rappel, il indique

- que avenant n°1 concernait un transfert de marché de BET Michel WEST Ingénierie à BET WEST SàRL (mission FLUIDES);
- et que l'avenant n° 2 a déjà été approuvé, par délibération du 14 novembre 2012.

L'avenant n°3 a pour base la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux, soit 865 000.- €

	Enveloppe financière prévisionnelle des travaux HT	Honoraires 12,50 % HT
Marché de base du 14.02.2012	580 000€	72 500€
Avenant n°1	Transfert de marché mission Fluides	Sans incidence financière
Avenant n°2	800 000€	100 000€
Avenant n°3	865 000€	108 125€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix POUR et 2 voix CONTRE,

- approuve l'avenant n°3 au marché de Maîtrise d'œuvre établi par le Cabinet d'Architectes MUNCK;
- autorise le Maire à signer ledit avenant n°3 ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Délibération n° 2015-35

4) ACQUISITION DE TERRAINS SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE

Dans sa séance du 2 décembre 2014, le Conseil Municipal avait demandé à M. le Maire d'adresser un courrier à Maître Froehlich, mandataire judiciaire chargé de la liquidation de biens de M. G. Enderlin, concernant le sort de biens restés en indivision, inscrits au nom des parents décédés.

Par courrier du 3 mars, le mandataire judiciaire a demandé à la commune si elle était intéressée par l'achat de ces

Après en avoir délibéré et entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal confirme les propositions ci-dessous:

Section	Parcelles N°	Contenance en ares	Prix total proposé
1	25	2,67	1 335,00 €
1	27	12,56	880,00€
	Soit un total de :	15,23 ares	2 215,00 €

Par retour de courrier en date du 9 mars, M. le Maire a donc fait les propositions suivantes sous réserve de l'accord du Conseil Municipal:

pour la parcelle n°25 : un prix de 500.- € de l'are et

pour la parcelle n°27 : 70 € l'are.

Entretemps M. le Maire a contacté Mme Munch Simone, l'autre indivisaire du terrain, pour obtenir son accord. Celle-ci a accepté verbalement la proposition concernant la parcelle 25, mais a estimé que le prix proposé pour la parcelle n°27 n'est pas assez élevé.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme les prix proposés ci-dessus et donne pouvoir au Maire de renégocier le prix de la parcelle n°27.

180



Délibération n° 2015-36

5) REMPLACEMENT DU SYSTEME DE POMPAGE AU PUITS « OBEN AM DORF »

La pompe de puits « Oben am Dorf » mise en place en 2002 est tombée en panne.

En raison de sa vétusté, les Ets MENTZLER ont proposé de la remplacer par une nouvelle.

Vu l'urgence de la situation, ces travaux ont été réalisés immédiatement.

La facture des interventions des 31 janvier et 2 février s'élève à

HT 1 915,00 €

Celle du remplacement de la pompe à :

HT 7 414,12 €

L'assemblée délibérante en prend connaissance. La facture sera réglée par le Budget Eau article 615.

Délibération n° 2015-37

ACQUISITION D'UN FOUR POUR LA SALLE COMMUNALE 6)

La location de la salle communale connait un grand succès, notamment en raison d'un équipement de la cuisine optimal. Or, le four alimenté par le gaz ne répond plus aux sollicitations des utilisateurs et n'est plus aux normes. La société CEVITECH a établi une offre pour l'acquisition d'un four électrique avec les fonctionnalités répondant aux besoins des cuisiniers.

Le coût de cette acquisition s'élève à HT. 8 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'achat de ce four au prix de HT. 8 000.- € ainsi que les travaux annexes de câblage nécessaires à son installation.

Cette acquisition sera réglée sur facture à l'article 2188.

Délibération n° 2015-38

AFFECTATION D'UN LOCAL POUR LE CONSEIL DE FABRIQUE 7)

Par sa délibération n°2013-19, le Conseil Municipal s'est engagé de mettre à la disposition du Conseil de Fabrique de l'Eglise de Mooslargue, une salle de réunion et d'affecter un bureau pour les besoins du desservant.

Cette mise à disposition était prévue au second étage du bâtiment Mairie-Ecole rénové. Or, compte tenu de l'inutilisation du bureau initialement prévu pour les adjoints au maire (au 1er étage) mais également de la baisse des dotations perçues par la commune, la municipalité a proposé cette pièce au Conseil de Fabrique.

Lors de la réunion du 24 février 2015, les membres du Conseil de Fabrique ont approuvé à l'unanimité la proposition faite par la commune de mettre à disposition :

- le bureau situé sud-est ;
- l'accès aux parties communes (toilettes, kitchenette)
- et sur demande, l'accès à la salle de réunion de la mairie.

L'affectation de cette salle de réunion pour le Conseil de Fabrique devra également obtenir l'accord des autorités de tutelle, à savoir l'Evêché et la Préfecture.

En outre, le Conseil de Fabrique continuera, comme cela a toujours été le cas, de pouvoir utiliser la petite et la grande salle (de la salle communale) à titre gracieux sur demande et disponibilité, tout comme les écoles.

Après en avoir délibéré, à 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal :

- 1. donne son accord pour la mise à disposition du bureau (ex. adjoints) situé au 1er étage pour les besoins du Conseil de Fabrique :
- 2. charge Monsieur le Maire d'établir une convention définissant les conditions de mise à disposition des locaux et lui donne pouvoir pour la signer.

TPHEML AB &

COMMUNE DE MOOSLARGUE

PV du 08 avril 2015



8) CONSULTATION DE LA COMMUNE

Délibération n° 2015-39

8.1 <u>CONSULTATION DE LA COMMUNE SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE du PLU de SEPPOIS-LE-HAUT</u>

Vu l'arrêté du 16 février 2015 prescrivant la modification simplifiée du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2015 définissant les modalités de mise à disposition du public,

Considérant que le délai de consultation est dépassé (délai limite 31 mars),

L'assemblée délibérante prend connaissance des documents présentés et n'émet aucune observation particulière.

Délibération n° 2015-40

8.2 CONSULTATION DE LA COMMUNE SUR LES PROJETS SDAGE et PGRI

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est sollicité par le Préfet du Haut-Rhin dans le cadre de la consultation des assemblées du bassin Rhin-Meuse pour donner son avis sur les projets de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures Rhin et Meuse, ainsi que sur les projets de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin et Meuse pour la période 2016-2021.

Les SDAGE définissent les règles d'une gestion équilibrée des ressources en eau et déclinent les dispositions utiles à la reconquête de leur bon état.

Les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) déclinent quant à eux, à l'échelle des bassins versant du Rhin et de la Meuse, les nouvelles priorités définies par la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation approuvée le 7 octobre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable aux projets de SDAGE et PGRI du bassin Rhin-Meuse.

9) DIVERS

9.1 DOCUMENTS D'URBANISME

M. le Maire fait lecture des documents d'urbanisme délivrés depuis la séance du 25 février 2015. Aucune observation particulière n'est formulée.

9.2 OPERATION HAUT-RHIN PROPRE

La responsable de la Commission « Cadre de Vie et Environnement » Mlle Aurélie BLENNER propose de renouveler l'Opération Haut-Rhin Propre en 2015 en date du samedi 11 Avril. Rendez-vous à 9h devant la mairie

Elle invite l'ensemble des élus à y participer et à faire circuler l'information afin de sensibiliser le plus grand nombre de participants. Un flyers a été distribué dans les boîtes aux lettres de la commune.

COMMUNICATIONS

- Dimanche 19 avril : Inauguration du bâtiment « Mairie-Ecole »
- Vendredi 8 mai : Cérémonie commémorative du 8 mai
- Permanences ouverture du site des déchets verts.

La séance est levée à 21 heures 15

PV du 08 avril 2015

ML bo AB

182 3 3-7 OF

COMMUNE DE MOOSLARGUE



Tableau des signatures

pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de MOOSLARGUE de la séance du 08 avril 2015

Ordre du jour

Divers:

9.

- AFFAIRES FINANCIERES
 - 1.1 Comptes administratifs et comptes de gestion 2014
 - 1.2 Affectation des résultats de fonctionnement 2014
 - 1.3 Fixation des taux d'imposition 2015
 - 1.4 Budgets primitifs 2015
- Liste des marchés conclus en 2014
- TRAVAUX MAIRIE-ECOLE:
 - 3.1 Avenant N°2 Lot 16 KLEIBER: travaux en moins-value et plus-value
 - 3.2 Avenant N°1 Lot 09 ELECTRICITE: Plus-value/luminaires salle de réunion, mise en place de LED à la place des fluo
 - 3.3 Avenant N°3 Marché de MAÎTRISE D'ŒUVRE
- Acquisition de terrains suite à liquidation judiciaire
- Remplacement du système de pompage au puits
- 6. Acquisition d'un four pour la salle communale
- 7. Affectation d'un local pour le conseil de fabrique
- Consultations de la commune sur : 8.1 Le PLU de SEPPOIS-LE-HAUT
 - 8.2 Les projets SDAGE et PGRI 9.2 Opération Haut-Rhin Propre 9.1 Documents d'urbanisme

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
SOMMERHALTER Pascal	Maire		
MOSSER Jeannot	1 ^{er} Adjoint	Jones	
VETTER Jean-Pierre	2ème Adjoint	Edlo 16.	
PETER Catherine	3 ^{ème} Adjointe		
DANGEL Thomas	Conseiller municipal	Jones -	
FRELON Thierry	Conseiller municipal		
LAVARENNE Mathieu	Conseiller Municipal		
BLENNER Aurélie	Conseillère municipale		
BUCHER Jean-Louis	Conseiller municipal		>
BAUMGARTNER Daniel	Conseiller municipal	Batter 62	
DEVEILLE Carole	Conseillère municipale	- Harry	



